

PROCÈS-VERBAL DE DÉSIGNATION MEMBRE D'HONNEUR

Association : MALIKASSOCIATION / M.É.R.ASSOCIATION

Le présent procès-verbal atteste qu'à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la Présidence de la Ligue Associative Malikassociation / M.É.R.ASSOCIATION, il a été décidé de désigner :

Madame PARTHONNAUD

en qualité de **Membre d'Honneur** de l'Association.

Cette distinction honorifique lui est attribuée en reconnaissance de son implication, de son soutien moral, humain et associatif auprès des différentes entités de la Ligue Associative.

La qualité de Membre d'Honneur lui confère une reconnaissance officielle au sein de l'Association, dans le respect des statuts et des valeurs défendues par Malikassociation / M.É.R.ASSOCIATION.

Fait à : Champigny-en-Rochereau – Site DAKARA

Le : 31/05/2026

La Présidence

